



**PROJET D'AMELIORATION DE L'ACCES A L'ELECTRICITE AU SENEGAL
(PADAES)**

**SOLLICITATION DE MANIFESTATIONS
D'INTERET – AMI N°56/2023**

**MISSION DE CONSULTANT : RECRUTEMENT D'UNE
AGENCE DE COMMUNICATION POUR FINALISER LA
STRATÉGIE ET METTRE EN ŒUVRE LA CAMPAGNE DE
COMMUNICATION DU PROJET D'AMÉLIORATION DE
L'ACCÈS À L'ELECTRICITÉ AU SÉNÉGAL – PADAES**

Coût Financement Crédit/Prêt du Projet : 150 000 000 USD

N° Projet : P176620

N° de Crédit IDA : N° A-7047-SN

N° de Référence PPM Banque Mondiale : 02 CONS-PADAES-2022

N° de Référence PPM SENELEC 2023 : C_PADAES_009

1. Cette sollicitation de Manifestations d'Intérêt (MI), fait suite à l'Avis Général de Passation des Marchés publié dans STEP par la Banque Mondiale, dans : **United Nations Developpement Business (UNDB) One Line - DB Référence du 29 Mars 2022**, suivi de la publication Nationale, faite dans le **Journal « SUD Quotidien N°8885 » du 30 décembre 2022.**

2. L'État du Sénégal a reçu un financement de l'Association internationale de developpement (IDA), et a l'intention d'utiliser une partie du montant de ce crédit pour effectuer les paiements au titre du Contrat suivant pour :le « **Recrutement d'une agence de communication pour finaliser la stratégie et mettre en œuvre la campagne de communication du Projet d'Amélioration de l'Accès à l'Electricité au Sénégal - PADAES** ».

3. OBJECTIF DE LA MISSION :

Les présents Termes de Références ont pour objet de Recruter une Agence de Communication pour parfaire et compléter la Stratégie de Communication, Planifier et Mettre en œuvre la Campagne de Communication et de Sensibilisation du PADAES sur toute l'étendue du territoire national et durant toute la Mise en œuvre du Projet :

De manière plus spécifique, la mise en œuvre de la stratégie de communication devra permettre :

- D'atteindre toutes les cibles du Projet : Ménages disposant d'un accès facilité à l'électricité par le projet, ménages vulnérables, foyers monoparentaux dirigés par des femmes, femmes seules, entreprises et équipements productifs communautaires, écoles, centres de santé, administration publique etc. ;

- Une bonne compréhension par les cibles du projet des actions à entreprendre pour ouvrir un compte avec Senelec et/ou de faire la demande d'un Readyboard pour les ménages vulnérables concernés ;
- D'informer les populations sur les spécifications techniques légales des installations intérieures et de la procédure de certification par COSSUEL ;
- D'informer les populations sur les avantages économiques et de qualité de vie des équipements électriques, du coût de la consommation, des aspects liés à l'efficacité énergétique, de la sécurité des installations etc. ;
- De faire de la prévention quant aux risques liés aux connexions en cascade et au vol d'électricité ;
- De développer une communication ciblée en direction des ménages monoparentaux et infrastructures productives gérés par des femmes ;
- De sensibiliser le grand public aux enjeux du projet et sa contribution à l'amélioration de l'accès à l'électricité au Sénégal ;
- D'informer les populations sur les mesures de sauvegardes et de compensations environnementales et sociales et le mécanisme de gestion des plaintes.

De manière plus spécifique, la mission de l'agence est de :

- Développer une compréhension claire des enjeux de la stratégie de communication et de la campagne et des résultats attendus de la présente mission ;
- Compléter et parfaire la documentation stratégique existante en lien avec les objectifs du projet et de la campagne de communication ;
- Créer sur la base des documents stratégiques complétés un cadre logique de la campagne de communication en définissant clairement les cibles, les résultats attendus, les outils et les indicateurs de suivi-évaluation ;
- Apporter une attention particulière aux aspects liés au genre et à la création de messages et contenus sexo-différenciés ;
- Développer un plan d'actions de communication permettant de répondre aux objectifs du cadre logique grâce aux outils à disposition (médias, réseaux sociaux, actions de terrains etc.) et un calendrier cohérent avec les différentes phases du projet ;
- Planifier et mettre en œuvre le plan d'actions de communication.

4. MISSION DU CONSULTANT (Agence spécialisée dans la Communication et le Marketing)

Les missions de l'Agence peuvent être déclinées autour des sept (07) activités définies ci-après :

- **Activité 1** – Cadrage de la Mission

L'activité préalable au démarrage de la mission sera la réunion de cadrage avec l'unité de gestion du projet, le comité de pilotage et l'agence retenue ;

- **Activité 2** – Parfaire et Finaliser la Documentation Stratégique et Planifier la Campagne de Communication ;

- **Activité 3** – Mise en œuvre du Plan d'Actions de la Campagne (Elaboration des Supports de la Campagne, Mise en œuvre et Supervision des Activités du Plan d'Action);





- **Activité 4** – Mise en œuvre du Programme d’Information et de Sensibilisation des Bénéficiaires;
- **Activité 5** – Mise en œuvre de la Stratégie Digitale :
L’agence aura pour mission de produire des contenus sur le projet pour les plateformes digitales de l’UGPE (Facebook, Instagram, Site web, Engagement avec d’autres plateformes digitales, etc.) de Senelec et de l’UGPE ;
- **Activité 6** – Accompagnement Médiatique des Activités du PADAES ;
- **Activité 7** – Information des Partenaires Institutionnels.

5. QUALIFICATIONS ET COMPETENCES ATTENDUES DU CONSULTANT
(Cabinet, Firme, Groupement avec au maximum 02 membres) :

- A transmettre dans la Manifestation d’Intérêt à soumettre : une Présentation sur la Capacité Technique et de Gestion de votre Firme, Cabinet ou des 02 membres du Groupement constitué, le cas échéant ;
- En cas de Groupement : Conformément à la version originale de l’AMI, publiée sur le site de la Banque, il est obligatoire de prendre en compte ce qui suit « Les Consultants peuvent s’associer pour renforcer leurs compétences respectives et augmenter leur chance de qualification, mais ils doivent indiquer clairement si l’association est sous la forme d’un Groupement Solidaire ou de sous-traitant. Dans le cas d’un Groupement, tous les membres sont conjointement et solidairement responsables pour tout le Contrat, en cas de sélection » ;

Être une Agence Spécialisée dans la Communication et le Marketing :

- Disposer d’une Expérience avérée et justifiée d’au moins dix (10) ans avec des Sociétés au moins de la Taille de Senelec, dans : (10 points dont 01 point par année) :
 - L’Elaboration et la Mise en œuvre de Campagnes d’Information et de Sensibilisation des Populations (06 points) ;
 - L’Elaboration et la Mise en œuvre de Stratégies Digitales (06 points) ;
 - L’Elaboration et la Mise en place de Campagnes de Proximité ou d’Animation Communautaire (06 points) ;
 - L’Elaboration et la Mise en œuvre de Programmes de Sensibilisation au profit des Populations (06 points) ;
 - La Conception et la Réalisation de Supports de Communication (05 points);
 - La Supervision de Travaux d’Impression (05 points) ;
 - L’Accompagnement Médiatiques et la Gestion des relations de Presses (06 points);
 - Prouver la Réalisation d’au moins cinq (05) campagnes de communication réussies au cours des cinq dernières années avec une dimension communautaire et de proximité (07,5 points);



- L'Exécution d'au moins une mission similaire au profit d'une structure de niveau et d'envergure équivalent à Senelec pour un montant de Contrat d'au moins égale à votre Proposition Financière avec un volume de campagnes similaires réalisées par votre Agence, durant les cinq (05) dernières années (07,5 points);
- Transmettre les références et les budgets les plus importants des campagnes mises en œuvre par l'agence (05 points);
- Fournir les Rapports d'exécution des Campagnes citées en références (05 points);
- Disposer de moyens logistiques et humains pour la mise en œuvre des activités (05 points).

QUALITÉ DES ECHANTILLONS A PROPOSER PAR L'AGENCE	<ul style="list-style-type: none">▪ Documents de Stratégies et Rapports de Campagnes de Communication et de Sensibilisation réalisées pour des Organisations de la taille de Senelec ou des Thématiques d'envergure.▪ Dossiers de Presse, Reportages, Presse Book, Communiqués de Presse, Liste et Nature des Activités Médiatisées.▪ Références Digitales pour au moins Cinq (05) Structures (Production de Contenus Divers pour Sites et Réseaux Sociaux).▪ Support de Communications Produits (Vidéos, Spot TV et Radio, Tee-Shirts, Affiches, Flyersn etc.)
---	--

- Les Experts Clés qui seront requis pour la présente mission ne sont pas sollicités, ni évalués à cette étape de la Procédure, mais dans la seconde étape avec l'invitation des Consultants retenus sur la Liste Restreinte à retenir, à la suite de l'Evaluation des Manifestations d'intérêts reçues et évaluées.

6. Un Consultant sera sélectionné selon la méthode Qualité-Coût (SFQC). Les critères d'éligibilité, l'établissement de la liste restreinte et la procédure de sélection seront conformes aux « Règlements de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projet d'Investissement (FPI) ((Juillet 2016, révisée en Novembre 2017, Août 2018 et Novembre 2020) « Règlements de la Passation des Marchés ». Il est rappelé que : « le Règlement de la Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projet d'Investissement (FPI) des éditions référencées au-dessus (Juillet 2016, révisée en Novembre 2017, Aout 2018 et Novembre 2020) », applicable au Projet et les dispositions de la Section III, paragraphes 3.14, 3.16 et 3.17 du Règlement, relatives aux Règles de la Banque Mondiale en matière de Conflit d'Intérêts sont applicables.

7. DUREE DE LA MISSION

La durée prévue pour la présente mission, est de douze (12) mois, étalée sur trois ans, à partir de son Entrée en Vigueur marquée par la Notification du Contrat immatriculé au Consultant par Senelec.



8. Les Consultants (**Cabinet ou Firme ou un Groupement d'au maximum deux (02) Cabinets**) intéressés peuvent obtenir des informations en transmettant une demande à l'adresse ci-dessous, du lundi au vendredi de 07 H 30 mn à 16 H 30 mn à la **Direction de Passation des Marchés Senelec, sise, au 19, rue Abdou Karim Bourgi x Wagane Diouf au 2^{ème} étage de la Résidence Khoudia - Dakar, Sénégal.** Adresses électroniques notificationcpm@senelec.sn.

Les TDR relatifs à la Mission sont Publiés dans le Site de Senelec : <https://www.senelec.sn/ami>.

9. Les Manifestations d'Intérêt en français doivent être soumises au plus tard le **mercredi..... 2023 à 09 heures 30 mn précises, heure locale :**

- En Version Physique, dont un (01) original et trois (03) copies, déposées à la Direction Passation des Marchés **Salle de la Commission des Marchés de Senelec sise au 19, Rue Abdou Karim Bourgi x Wagane Diouf au 2^{ème} étage de la Résidence Khoudia, Dakar ;**
- Et/ou en Version Electronique par courriel aux adresses suivantes : notificationcpm@senelec.sn & papandiaga.diao@senelec.sn.

Les Consultants qui souhaitent déposer leurs Manifestations d'Intérêts avant la date limite d'ouverture remettront à la **Direction Passation des Marchés, sise au 19 rue Abdou Karim Bourgi X Wagane Diouf au 2^{ème} étage de la résidence Khoudia Dakar,** du lundi au vendredi de 07 H 30 mn à 16 H 30 mn ou en version Electroniques aux courriels ci-dessus dédiés. Les Manifestations d'Intérêt seront ouverte en présence des représentants des candidats présents au plus tard le **mercredi..... 2023 à 09 heures 30 mn précises, heure locale.**


Le Directeur Général

Papa Mademba BITEYE